

**Commune
de
St Martin de Pallières**

**Conseillers en Exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10**

L'an deux mille dix-neuf, le 15 novembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 08 novembre 2019

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Montégut Françoise, Nardella Chrystel

Messieurs : Crespi André, de Boisgelin Bernard, Geoffroy Sébastien, Kinziger Pascal, Pégliion Bernard, Pinatel Stéphane

Etait excusé : Monsieur Breton Claude,

Secrétaire de séance, désigné par le Conseil : Bertrand Christine

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2019

PLAN COMMUNAL D'ADRESSAGE

Lors du précédent conseil, la démarche du plan communal d'adressage avait été expliqué aux élus. A ce jour, les tracés de voies et les repérages cadastraux ont été effectués. Monsieur le Maire présente un diaporama décrivant chaque voie avec son éventuelle nouvelle dénomination.

Certaines remarques et corrections (prolongations de voies, dénominations, précisions diverses) ont été faites par le Conseil Municipal. Il en sera tenu compte.

Une fois, ces aménagements effectués, le conseil donne son accord à l'unanimité pour le plan communal d'adressage. Une information sera faite par voie d'affichage, sur le site de la commune et sur le prochain journal communal.

FINANCES ET BATIMENTS COMMUNAUX

En ce qui concerne les réseaux d'eau potable, il sera nécessaire de prévoir un limitateur de pression (une subvention obtenue).

Lors du dernier contrôle de la station d'épuration, la police de l'eau a demandé des travaux de mise en conformité. Rendez vous sera pris avec le gestionnaire – Aqualter – pour un devis de travaux.

Dans le cadre de la création de réseaux secs au quartier Fontette (téléphone et électricité), un cabinet d'études -TPING – a été diligenté afin d'établir un projet aussi bien du point de vue technique que du point de vue « financier » en vue d'un marché de travaux.

Il sera nécessaire de refaire une partie de la toiture de la mairie, suite à des fuites d'eau. Dans ce cadre, l'état de la charpente et du plancher sous toiture devront également être vérifiés.

D'autre part, des travaux d'isolation des bâtiments communaux (mairie, appartement, bistrot) devraient être effectués en 2020 (subvention obtenue).

Le Centre Artistique Provence Verdon sollicite une subvention de fonctionnement au titre de 2020. Il demande 4 € par habitant, soit : 1 000.00 €. Le conseil décide d'appliquer la règle selon laquelle les associations dont les actions ne sont pas limitées à St Martin, perçoivent la moitié de la subvention demandée. Ainsi, il décide d'attribuer 2 € par habitant, soit : 500.00 € pour 2020.

Monsieur le Maire fait une présentation de l'avancée du projet de parc photovoltaïque au quartier des Séouves qui a évolué. En effet, les études environnementales ont fait ressortir la présence d'espèces à protéger, ce qui diminuera sensiblement la surface autorisée pour le parc.

INTERCOMMUNALITE

Le conseil donne son approbation pour le changement des statuts du syndicat des transports.
Il donne également son accord pour l'adhésion de nouvelles communes au symielecvar.

Dans le cadre de la mise en place des Maisons de Service au Public (MSAP), Monsieur le Maire indique que le nouveau gestionnaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement, soit AQUALTER, va signer une convention pour tenir une permanence régulière au sein de la MSAP de Rians.

PERSONNEL

Une convention avec le Centre de Gestion du Var est proposée pour une mission de santé et sécurité au travail. Son coût en serait de 450 € par an. Le conseil donne son approbation sur le principe. Monsieur Pégliion se propose d'étudier les documents.

En ce qui concerne le poste de garde champêtre, crée avec les communes d'Esparron et Artigues, deux candidats avaient répondu mais n'ont pas donné suite. L'appel à candidature sera relancé.

SECURITE

Le règlement départemental d'incendie impose le contrôle et la mise en conformité des poteaux d'incendies par les pompiers ou par une entreprise habilitée. Le coût devrait s'élever à 880 € par an environ.

QUESTIONS DIVERSES/AFFAIRES COURANTES

En ce qui concerne l'organisation du téléthon 2019, Monsieur le Maire a indiqué à Monsieur Geoffroy que les autorisations pour l'organisation de manifestations avec des véhicules terrestres à moteur, n'étaient pas de la compétence communale mais devaient faire l'objet d'une demande préalable auprès des services dédiées de la Préfecture du Var, quelque soit en fait le type de manifestations.

La mairie facilitera, dans la mesure de ses moyens l'organisation des journées dédiées au téléthon 2019.

L'illumination du village pendant les fêtes est évoquée. Un effort d'investissement sera fait cette année.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.